



**Société anonyme au capital de 1 955 277 110 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris**

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS A
L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
DU 22 MAI 2008**

Le présent document a été établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est disponible sur le site www.amf-france.org de l'Autorité des Marchés Financiers et sur le site www.natixis.fr de NATIXIS (« la société » ou « l'émetteur »). En outre des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de la société. Une copie peut également être adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante : Direction de la Communication et des Relations Investisseurs, 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Descriptif du programme de rachat d'actions à autoriser par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008

I – Cadre Juridique

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 22 mai 2008. L'avis de réunion de cette assemblée a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) en date du 16 avril 2008, et l'avis de convocation a été publié au BALO du 7 mai 2008.

II - Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur au 30 avril 2008

Au 30 avril 2008, le capital de l'émetteur était composé de 1 222 048 194 actions.

A cette date, la société détenait 7 657 575 actions propres, soit 0,627 % du capital.

III – Répartition par objectif des titres que l'émetteur détient directement ou indirectement

Au 30 avril 2008, les actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par objectif :

- contrat de liquidité : 1 632 464 actions
- attribution aux salariés : 6 025 111 actions

IV – Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI,
- d'attribuer des actions aux salariés dans les conditions permises par la réglementation, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par le biais de plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, ou par attribution gratuite d'actions,
- de remettre les actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de les utiliser pour couvrir des obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital,
- de les annuler par voie de réduction de capital.

V – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

5.1 Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée - caractéristiques des titres de capital :

La part maximale susceptible d'être rachetée est de 5 % du capital de la société, ce qui à ce jour correspond à 61 102 134 actions. Compte tenu des actions auto détenues à la date du 30 avril 2008, soit 7 657 575 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées serait à ce jour de 53 444 559, soit 4,373 % du capital.

5.2 Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds :

Le prix d'achat ne pourra excéder 30 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opération ultérieure sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions ne pourra dépasser 1.833 millions d'euros.

5.3 Modalités de rachat :

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions réglementaires en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de la société.

VI – Durée du programme de rachat

Le programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale, soit jusqu'au 22 novembre 2009.

VII – Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 24 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration, avec faculté de délégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 24 novembre 2008. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif du programme de rachat d'actions mis en ligne le 2 mai 2007 sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur celui de l'émetteur (www.natixis.fr).

Le précédent programme a été mis en œuvre à compter du lendemain de la date de tenue de l'assemblée générale, soit le 25 mai 2007.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Situation au 30 avril 2008

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,627 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois <i>-dont au titre du précédent programme</i>	15 552 460 0
Nombre de titres détenus en portefeuille <i>-dont contrat de liquidité</i>	7 657 575 1 632 464
Valeur comptable du portefeuille (euros)	108 620 016,79 €
Valeur de marché du portefeuille (euros)	82 778 385,75 €

Bilan de l'exécution du programme entre le 25 mai 2007 et le 30 avril 2008

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 30 avril 2008
	Achats	Ventes / Transferts	Etat néant
Nombre de titres <i>dont contrat de liquidité</i>	19.544.061 13.518.950	Ventes : 12.427.434 12.427.434 Transferts : 0	
Cours moyen des transactions	14.45 €	14.29 €	
Montants (euros)	282.496.356.31 €	177.595.200.58 €	